

Nom du produit: TEGO® Cure 100

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:**  
TEGO® Cure 100

**Désignation chimique:**  
Aminosilane containing polysiloxane

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Utilisation industrielle

**Usages déconseillés:** Aucuns connus.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH  
Rellinghauser Str. 1-11  
45128 Essen  
Germany

Téléphone : +49 201 173 01  
Télécopie : +49 201 173 3000  
E-mail : productsafety-cs@evonik.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +49 2365 49 2232  
+49 2365 49 4423 (Fax)

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

#### Dangers Physiques

Liquides inflammables                      Catégorie 3                      H226: Liquide et vapeurs inflammables.

#### Dangers pour la Santé

Corrosion cutanée                              Catégorie 1B                      H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves                      Catégorie 1                      H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisateur de la peau                      Catégorie 1                      H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Nom du produit: TEGO® Cure 100

## 2.2 Éléments d'étiquetage



**Mentions d'Avertissement:** Danger

**Déclaration(s) de risque:** H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

### Conseils de Prudence

#### Prévention:

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Intervention:

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

3-Aminopropyltriéthoxysilane  
1,1,3,3-tétraméthylguanidine

## 2.3 Autres dangers

Aucuns connus.

### Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

**Désignation chimique:**

**Nom du produit: TEGO® Cure 100**

Aminosilane containing polysiloxane

**3.2 Mélanges**

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
3-Aminopropyltriéthoxysilane	25 - <50%	919-30-2	213-048-4	01-2119480479-24;	Aucune information disponible.	
1,1,3,3-tétraméthylguanidine	3 - <5%	80-70-6	201-302-7	01-2120108945-53;	Aucune information disponible.	
méthanol	0,1 - <1%	67-56-1	200-659-6	01-2119433307-44;	Aucune information disponible.	#

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

## Cette substance est répertoriée comme SVHC.

**Classification**

Désignation chimique	Classification	Notes
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Classification: Acute Tox.: 4: H302; Skin Corr.: 1B: H314; Eye Dam.: 1: H318; Skin Sens.: 1: H317;  Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.  Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.  Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.490 mg/kg  Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 20 mg/l  Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.000 mg/kg	Aucun(e) .
1,1,3,3-tétraméthylguanidine	Classification: Flam. Liq.: 3: H226; Acute Tox.: 4: H302; Skin Corr.: 1B: H314; Eye Dam.: 1: H318;  Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.  Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.  Toxicité aiguë, orale: DL 50: 835 mg/kg  Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus.  Toxicité aiguë, cutanée: Aucuns connus.	Aucun(e) .
méthanol	Classification: Flam. Liq.: 2: H225; Acute Tox.: 3: H301; Acute Tox.: 3: H311; Acute Tox.: 3: H331; STOT SE: 1: H370;  Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.  Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 1, >= 10 %; Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 2, 3 - < 10 %;	Aucun(e) .

**Nom du produit: TEGO® Cure 100**

	Toxicité aiguë, orale: DL 50: 100 mg/kg	
	Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 3 mg/l	
	Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: 300 mg/kg	

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

**RUBRIQUE 4 — Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**

<b>Informations générales:</b>	enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé
<b>Inhalation:</b>	Arrivée d'air frais, consulter un médecin en cas de malaises
<b>Contact avec la Peau:</b>	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. Consulter immédiatement le médecin car les brûlures non traitées dégénèrent en plaies difficiles à cicatriser.
<b>Contact oculaire:</b>	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
<b>Ingestion:</b>	Boire beaucoup, ne pas provoquer de vomissements ; appeler un médecin. Lui montrer cette fiche.
<b>Protection individuelle des secouristes:</b>	Aucune information disponible.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes:</b>	Provoque des brûlures.
<b>Dangers:</b>	Aucune information disponible.

**4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis**

<b>Traitement:</b>	Traiter les symptômes.
--------------------	------------------------

**RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés:</b>	Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche.
<b>Moyens d'extinction inappropriés:</b>	Eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: - monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de silicium benzène Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Nom du produit: TEGO® Cure 100**

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:**

Conserver à l'écart des sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Refroidir à l'eau les conteneurs menacés.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion. Appareil respiratoire autonome.

**RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Porter un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.

**6.1.1 Pour les non-secouristes:**

Aucune information disponible.

**6.1.2 Pour les secouristes:**

Aucune information disponible.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni dans les eaux d'écoulement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Ramasser avec un produit liant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Enlever le matériau absorbé conformément aux prescriptions.

**6.4 Référence à d'autres rubriques:**

Pour d'autres informations sur la surveillance de l'exposition et l'évacuation, voir points 8 et 13.

**RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Mesures techniques:**

Aucune information disponible.

**Ventilation locale/totale:**

Aucune information disponible.

**Conseil de manipulation en toute sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Porter une protection des voies respiratoires lors de la vaporisation.

**Mesures à prendre pour éviter le contact:**

Aucune information disponible.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Conditions d'un stockage sûr:**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit sec. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

**Matériaux d'emballage sûrs:**

Aucune information disponible.

Nom du produit: TEGO® Cure 100

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres recommandations.

**RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

## 8.1 Paramètres de contrôle

**Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**

Désignation chimique	Type	Type d'exposition	Valeurs Limites d'Exposition		Source
méthanol	TWA		200 ppm	260 mg/m3	EU ELV (12 2009)
	TWA		200 ppm	260 mg/m3	SUVA (01 2021) Date de Révision: révision 2021
	STEL		400 ppm	520 mg/m3	SUVA (01 2021) Date de Révision: révision 2021

Veillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

**Valeurs Limites Biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

**Valeurs de DNEL**

Remarques: Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Employés	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 1 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Employés	inhalation	Systémique, à long terme; 14 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	inhalation	Systémique, à long terme; 3,5 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 1 mg/kg	Toxicité à doses répétées
1,1,3,3-tétraméthylguanidine	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 2 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 0,17 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 0,17 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	inhalation	Systémique, à long terme; 0,3 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	Systémique, à long terme; 1,2 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
méthanol	Population générale	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 0,33 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Cutané	Systémique, à court terme; 20 mg/kg	Toxicité aiguë
	Population générale	inhalation	Locale, court terme; 26 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	inhalation	Systémique, à court terme; 26 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë
méthanol	Population générale	Cutané	Systémique, à court terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë
	Population générale	Cutané	Systémique, à court terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë
	Employés	inhalation	Systémique, à court terme; 130 mg/m3	Toxicité aiguë

**Nom du produit: TEGO® Cure 100**

	Employés	inhalation	Locale, court terme; 130 mg/m3	Toxicité aiguë
	Employés	inhalation	Systémique, à long terme; 130 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	inhalation	Locale, long terme; 26 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë
	Employés	inhalation	Locale, long terme; 130 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	inhalation	Systémique, à long terme; 26 mg/m3	Toxicité aiguë
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 20 mg/kg	Toxicité aiguë
	Population générale	Oral	Systémique, à court terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë

**Valeurs de PNEC**

Remarques: Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Aquatique (eau de mer)	0,05 mg/l	
	Sédiments (eau de mer)	0,18 mg/kg	
	Terre	0,069 mg/kg	
	Station d'épuration	1,3 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,5 mg/l	
1,1,3,3-tétraméthylguanidine	Station d'épuration	0,81 mg/l	
	Sédiments (eau douce)	1,8 mg/kg	
	Station d'épuration	1,7 mg/l	
	Sédiments (eau douce)	0,64 mg/kg	
	Sédiments (eau de mer)	0,064 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,01 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,1 mg/l	
	Terre	0,069 mg/kg	

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Contrôles Techniques Appropriés:**

Aucune information disponible.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage:**

lunettes de protection chimique

**Protection des Mains:**

 Informations supplémentaires: Utiliser des gants de protection répondant aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en découle., Les données spécifiques aux postes de travail doivent être prises en considération séparément.  
 Matière: Caoutchouc butyle.  
 Temps de pénétration: 480 min  
 Épaisseur du gant: 0,3 mm

**Protection de la peau et du corps:**

vêtement de protection

**Protection respiratoire:**

S'il y a dégagement de vapeurs/aérosols : Un appareil de filtration, un filtre combiné A-P2 peuvent être utilisés à court terme.

**Mesures d'hygiène:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Protéger la peau en appliquant une pommade.

**Nom du produit: TEGO® Cure 100**

**Contrôles environnementaux:** Les dispositions de la protection de l'environnement relatives à la limitation et à la surveillance de l'exposition de l'environnement sont à observer.

**RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

<b>État:</b>	liquide
<b>Forme:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	Incolore
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	non mesuré
<b>Point de congélation:</b>	non mesuré
<b>Point d'ébullition:</b>	non mesuré
<b>Inflammabilité:</b>	non mesuré
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'explosivité - supérieure:</b>	non mesuré
<b>Limites d'explosivité - inférieure:</b>	non mesuré
<b>Point d'éclair:</b>	52 °C Méthode: DIN EN ISO 2719
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	non mesuré
<b>Température de décomposition:</b>	non mesuré
<b>pH:</b>	11 100 g/l 10 % 25 °C dans l'eau

**Viscosité**

<b>Viscosité, dynamique:</b>	10 - 100 mPa.s 25 °C Méthode: DIN 53019
<b>Viscosité, cinématique:</b>	9 - 93 mm <sup>2</sup> /s 25 °C , Méthode: calculé
<b>Durée d'écoulement:</b>	Aucune information disponible.

**Solubilités**

<b>Solubilité dans l'eau:</b>	non mesuré
<b>Solubilité (autre):</b>	non mesuré
<b>Taux de dissolution:</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	non mesuré
<b>Stabilité de la dispersion:</b>	Aucune information disponible.

**Pression de vapeur:** non mesuré

**Densité relative:** non mesuré



**Nom du produit: TEGO® Cure 100**

<b>Densité:</b>	1,075 g/cm <sup>3</sup> 25 °C Méthode: DIN 53217
<b>Densité apparente:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	non mesuré

**9.2 Autres informations**

<b>Propriétés explosives:</b>	non mesuré
<b>Propriétés comburantes:</b>	Non comburant
<b>Propriétés pyrophoriques:</b>	non mesuré
<b>Corrosion des métaux:</b>	Non corrosif pour les métaux.
<b>Taux d'évaporation:</b>	non mesuré

**RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité:</b>	voir point "Possibilité de réactions dangereuses".
<b>10.2 Stabilité chimique:</b>	Le produit est stable sous des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses:</b>	Pas de réactions dangereuses lors d'un entreposage et d'une manipulation conformes
<b>10.4 Conditions à éviter:</b>	Flammes ouvertes, étincelles ou fort apport de chaleur Humidité
<b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Eau.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	Aucune en cas de stockage et de manipulation corrects.

**RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Contact oculaire:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
<b>Ingestion:</b>	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

**Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)****Ingestion**

<b>Produit:</b>	DL 50, ETAmél, 2.119 mg/kg
<b>Composants:</b>	
3-	DL 50, Rat, femelle, 1.490 mg/kg, EPA Méthode
Aminopropyltriéthoxysilan	
e	
1,1,3,3-	DL 50, Rat, Féminin, Masculin, 835 mg/kg, OECD 401
tétraméthylguanidine	DL 50, Rat, mâle, 794 mg/kg, OECD 401 DL 50, Rat, femelle, 895 mg/kg, OECD 401

**Nom du produit: TEGO® Cure 100**


---

méthanol DL 50, Rat, 100 mg/kg

**Contact avec la peau**
**Produit:** DL 50, ETAmél, > 5.000 mg/kg

**Composants:**

 3- DL 50, Lapin, > 2.000 mg/kg, US-EPA-méthode  
 Aminopropyltriéthoxysilan Non toxique après exposition unique, Absence de classement  
 e  
 1,1,3,3- Non toxique après exposition unique, Pas de données en raison de  
 tétraméthylguanidine l'effet corrosif sur la peau  
 méthanol DL 50, Rat, 300 mg/kg

**Inhalation**
**Produit:** CL 50, ETAmél, 4 h, > 40 mg/l, Vapeur

**Composants:**

 3- CL 50, Rat, femelle, 4 h, > 20 mg/l, Vapeur  
 Aminopropyltriéthoxysilan Non toxique après exposition unique, Non applicable, Poussière ou  
 e brouillard  
 1,1,3,3- Non toxique après exposition unique, Vapeur, Pas de données en raison  
 tétraméthylguanidine de l'effet corrosif sur la peau  
 Non toxique après exposition unique, Poussière ou brouillard, Pas de  
 données en raison de l'effet corrosif sur la peau  
 méthanol CL 50, Rat, 4 h, 3 mg/l, Vapeur  
 Poussière ou brouillard, Non toxique après exposition unique, Absence  
 de classement

**Toxicité à dose répétée**
**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

 3- NOAEL (Dose sans effet toxique observé) Rat, Féminin, Masculin, Oral,  
 Aminopropyltriéthoxysilan 90 day, quotidien, 200 mg/kg  
 e  
 1,1,3,3- Aucune information disponible.  
 tétraméthylguanidine  
 méthanol Aucune information disponible.

**Corrosion ou Irritation de la Peau**
**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

 3- Corrosif., OECD 404, Lapin, < 1 h  
 Aminopropyltriéthoxysilan  
 e  
 1,1,3,3- Corrosif., OECD 404, Lapin, > 3,01 min - < 1 h  
 tétraméthylguanidine  
 méthanol Non irritant, Lapin, littérature

**Blessure ou Irritation Grave des Yeux**
**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

 3- Risque de lésions oculaires graves., OECD 405, Lapin  
 Aminopropyltriéthoxysilan  
 e  
 1,1,3,3- Risque de lésions oculaires graves.  
 tétraméthylguanidine  
 méthanol Non irritant, Lapin

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**
**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

**Nom du produit: TEGO® Cure 100**


---

3-Aminopropyltriéthoxysilane	Test de Buehler, OCDE 406, Cobaye, Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.
1,1,3,3-tétraméthylguanidine méthanol	Aucune information disponible. Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un sensibilisateur cutané.

**Cancérogénicité**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Aucune indication quant à un effet cancérigène.
1,1,3,3-tétraméthylguanidine méthanol	Aucune information disponible. Non classé

**Mutagénicité des Cellules Germinales**

Aucune information disponible.

**In vitro**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Test de Ames, OCDE 471: , négatif Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif
1,1,3,3-tétraméthylguanidine méthanol	Aucune information disponible. Test de Ames, OCDE 471: , négatif Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif Test du micronoyau: , négatif

**In vivo**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Test du micronoyau, OECD 474, Intrapéritonéale, Souris, Féminin, Masculin, négatif
1,1,3,3-tétraméthylguanidine méthanol	Aucune information disponible. Test du micronoyau, OECD 474, Intrapéritonéale, Souris, Féminin, Masculin, négatif Aberration chromosomique, Intrapéritonéale, Souris, Féminin, Masculin, négatif

**Toxicité pour la reproduction**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques
1,1,3,3-tétraméthylguanidine méthanol	Aucune information disponible. Non classé

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Nom du produit: TEGO® Cure 100****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**3-  
Aminopropyltriéthoxysilane  
1,1,3,3-  
tétraméthylguanidineméthanol  
Contact avec la peau Ingestion Inhalation – vapeurs, nerfs optiques,  
Système nerveux central., Catégorie 1 Risque avéré d'effets graves pour  
les organes.**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**3-  
Aminopropyltriéthoxysilane  
1,1,3,3-  
tétraméthylguanidineméthanol  
Aucune information disponible.**Risque d'Aspiration****Produit:** Non classé**Composants:**3-  
Aminopropyltriéthoxysilane  
1,1,3,3-  
tétraméthylguanidineméthanol  
Non classé**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés  
comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon  
l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE)  
2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des  
niveaux de 0,1 % ou plus.;**Composants:**3-  
Aminopropyltriéthoxysilane  
1,1,3,3-  
tétraméthylguanidineméthanol  
Aucune information disponible.**Autres informations****Produit:** Les propriétés représentant un risque pour la santé de ce produit ont été  
calculées selon le décret (CE) n° 1272/2008. Voir sous point 2  
"Identification des dangers".;**RUBRIQUE 12 — Informations écologiques****12.1 Toxicité:**

**Nom du produit: TEGO® Cure 100**

---

**Risques aigus pour l'environnement aquatique:****Poisson**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	CL 0, Brachydanio rerio (poisson zèbre), 96 h, > 934 mg/l OCDE 203
1,1,3,3-tétraméthylguanidine méthanol	Aucune information disponible. CL 50, Perche-soleil bleue, 96 h, 15.400 mg/l US-EPA-méthode, littérature

**Invertébrés Aquatiques**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	CE50, Daphnia magna, 48 h, 331 mg/l OCDE 202
1,1,3,3-tétraméthylguanidine méthanol	CE50, Daphnia magna, 48 h, > 100 mg/l OCDE 202 NOEC, Daphnia magna, 48 h, 100 mg/l OCDE 202 CE50, Daphnia magna, 96 h, 18.260 mg/l OCDE 202, littérature

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 1.000 mg/l (OCDE 201)
1,1,3,3-tétraméthylguanidine méthanol	CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): > 100 mg/l (OCDE 201) CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte), 96 h): Approximatif 22.000 mg/l (OCDE 201) littérature

**Toxicité pour les microorganismes**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	CE 10, Pseudomonas putida, 5,75 h, 13 mg/l, DIN EN ISO 10712
1,1,3,3-tétraméthylguanidine méthanol	CE50, boue activée, 3 h, 350 mg/l, OECD 209 CE50, boue activée, 3 h, > 1.000 mg/l, OECD 209, littérature

**Toxicité pour les organismes vivant dans le sol**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Aucune information disponible.
1,1,3,3-tétraméthylguanidine méthanol	Aucune information disponible. CL 50 (Eisenia fetida (vers de terre), 48 h): (OECD 207)

**Toxicité pour les organismes terrestres**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Aucune information disponible.

**Nom du produit: TEGO® Cure 100**


---

e	
1,1,3,3-tétraméthylguanidine	Aucune information disponible.
méthanol	Aucune information disponible.

**Risques chroniques pour l'environnement aquatique:**
**Poisson**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

3- Aucune information disponible.

Aminopropyltriéthoxysilane

1,1,3,3-tétraméthylguanidine

méthanol

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

3- Aucune information disponible.

Aminopropyltriéthoxysilane

1,1,3,3-tétraméthylguanidine

méthanol

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

3- NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): 1,3 mg/l (OCDE 201)

e NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): 100 mg/l (OCDE 201)

1,1,3,3-tétraméthylguanidine

méthanol

**Toxicité pour les microorganismes**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

3- CE 10, Pseudomonas putida, 5,75 h, 13 mg/l, DIN EN ISO 10712

e Aminopropyltriéthoxysilane

1,1,3,3-tétraméthylguanidine

méthanol

**Toxicité pour les organismes vivant dans le sol**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

3- Aucune information disponible.

e Aminopropyltriéthoxysilane

1,1,3,3-tétraméthylguanidine

méthanol

**Toxicité pour les organismes terrestres**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:**

**Nom du produit: TEGO® Cure 100**


---

3-Aminopropyltriéthoxysilane	Aucune information disponible.
1,1,3,3-tétraméthylguanidine	Aucune information disponible.
méthanol	Aucune information disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**
**Biodégradation**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	67 %, 28 jr, (COD; Die Away test / 79/831/CEE partie C.4-A), Le produit n'est pas facilement biodégradable.
1,1,3,3-tétraméthylguanidine	5 %, 28 jr, OECD 301 D, Le produit n'est pas biodégradable., aérobique
méthanol	98 %, 28 jr, (DOC; modif. OECD screening test / OECD 301 E), Examen interne Ce produit est facilement biodégradable., aérobique

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**
**Facteur de Bioconcentration (BCF)**

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	pas de bioaccumulation
1,1,3,3-tétraméthylguanidine	Aucune information disponible.
méthanol	Leuciscus idus(Ide), < 10, Mesurée, Aucune bio-accumulation significative.

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)**

<b>Produit:</b>	non mesuré
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	1,7, 20 °C, QSAR
1,1,3,3-tétraméthylguanidine	Aucune information disponible.
méthanol	-0,77

**12.4 Mobilité dans le sol:**

<b>Produit</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Adsorption au sol: faible.
1,1,3,3-tétraméthylguanidine	Aucune information disponible.
méthanol	terre - Log Koc: 1 calculé) On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

<b>Produit</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
3-Aminopropyltriéthoxysilane	Substance VPVB non classée, Substance PBT non classée

**Nom du produit: TEGO® Cure 100**

1,1,3,3-tétraméthylguanidine	Substance VPVB non classée Substance PBT non classée
méthanol	Substance VPVB non classée, Substance PBT non classée

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:**

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Composants:**

3-Aminopropyltriéthoxysilane	Aucune information disponible.
1,1,3,3-tétraméthylguanidine	Aucune information disponible.
méthanol	Aucune information disponible.

**12.7 Autres effets néfastes:**

**Autres dangers**

**Produit:** Le produit est classé comme étant faiblement dangereux pour l'eau (selon l'ordonnance allemande AwSV). Ne pas laisser s'écouler dans le sol, les eaux ou les égouts.

**RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

<b>Informations générales:</b>	Aucune information disponible.
<b>Méthodes d'élimination:</b>	compte tenu de la réglementation locale en vigueur, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée
<b>Emballages Contaminés:</b>	Pour le réconditionnement ou l'élimination des emballages vides et contaminés, les preneurs doivent être informés des risques possibles.

**RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**

**14.1 ONU/N° d'identification**

<b>ADN</b>	: UN 2734
<b>ADR</b>	: UN 2734
<b>RID</b>	: UN 2734
<b>IMDG</b>	: UN 2734
<b>IATA</b>	: UN 2734

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>ADN</b>	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, INFLAMMABLES, N.S.A. (3-aminopropyltriéthoxysilane, 1,1,3,3-Tetraméthylguanidine)
<b>ADR</b>	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, INFLAMMABLES, N.S.A. (3-aminopropyltriéthoxysilane, 1,1,3,3-Tetraméthylguanidine)



**Nom du produit: TEGO® Cure 100**

---

<b>RID</b>	:	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, INFLAMMABLES, N.S.A. (3-aminopropyltriéthoxysilane, 1,1,3,3-Tetraméthylguanidine)
<b>IMDG</b>	:	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, FLAMMABLE, N.O.S. (3-Aminopropyl triethoxy silane, 1,1,3,3-Tetraméthylguanidine)
<b>IATA</b>	:	Amines, liquid, corrosive, flammable, n.o.s. (3-Aminopropyl triethoxy silane, 1,1,3,3-Tetraméthylguanidine)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

<b>ADN</b>	:	8
<b>ADR</b>	:	8
<b>RID</b>	:	8
<b>IMDG</b>	:	8
<b>IATA</b>	:	8

**14.4 Groupe d'emballage**

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: CF1
Étiquettes	: 8 (3)
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: CF1
Numéro d'identification du danger	: 83
Étiquettes	: 8 (3)
Code de restriction en tunnels	: (D/E)
<b>RID</b>	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: CF1
Numéro d'identification du danger	: 83
Étiquettes	: 8 (3)
<b>IMDG</b>	
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8 (3)
EmS Code	: F-E, S-C
<b>IATA (Uniquement par avion cargo)</b>	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 855
Instruction d'emballage (LQ)	: Y840
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8 (3)
<b>IATA (Aéronefs de transport de passagers et de marchandises)</b>	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 851
Instruction d'emballage (LQ)	: Y840
Groupe d'emballage	: II

**Nom du produit: TEGO® Cure 100**

Étiquettes : 8 (3)

**14.5 Dangers pour l'environnement**
**ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

**ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

**RID**

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

Polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation**
**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**
**Règlements UE**
**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:**

Désignation chimique	N° CAS	N° entrée
méthanol	67-56-1	69

**UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:**

Classification	Exigence relative au seuil bas	Exigence relative au seuil haut
P5c. Liquides inflammables	5.000 t	50.000 t

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune appréciation de la sécurité de la substance n'a été effectuée pour ce produit.

**Statut aux inventaires:**

EINECS, ELINCS or NLP:	Non conforme à l'inventaire.
------------------------	------------------------------

**Règlements internationaux**

**Nom du produit: TEGO® Cure 100****Protocole de Montréal**

Non applicable

**Convention de Stockholm**

Non applicable

**Convention de Rotterdam**

Non applicable

**Protocole de Kyoto**

Non applicable

**RUBRIQUE 16 — Autres informations****Abréviations et acronymes:**

ECTLV:	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée
SMAK:	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée
ECTLV / SKIN_DES:	Désignation de peau
ECTLV / TWA:	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :
SMAK / SKIN_DES:	Désignation de peau
SMAK / STEL:	Valeur Limite Court Terme
SMAK / TWA:	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Nom du produit: TEGO® Cure 100****Principales références de la littérature et sources de données:** Aucune information disponible.**Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]**

<b>Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.</b>	<b>Méthode de classification</b>
Liquides inflammables, Catégorie 3	D'après les données d'essais
Corrosion cutanée, Catégorie 1B	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	D'après les données d'essais
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	D'après les données d'essais

**Texte des mentions H dans les sections 2 et 3**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.

**Informations de formation:** Les spécifications légales nationales pour l'instruction des salariés sont à observer.**Informations de révision** Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.**Avis de non-responsabilité:** Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.